

---

Adresse du conseil général de la commune de Carcassonne (Aude) qui fait l'éloge du représentant Chaudron-Roussau et proteste le civisme de ses citoyens, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de la commune de Carcassonne (Aude) qui fait l'éloge du représentant Chaudron-Roussau et proteste le civisme de ses citoyens, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 452;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_27119\\_t1\\_0452\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27119_t1_0452_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

grade que j'aurai, pourvu que je fasse la guerre : nous sommes 4 frères au service de la République, je veux les seconder et les aider à exterminer les tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité de la guerre (1).

### 3

Le tribunal du district d'Etain, département de la Meuse, invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que tous les traîtres et les tyrans soient anéantis, et annonce qu'il a quitté le costume dont il étoit affublé ; un juge, dit-il, ne doit avoir pour ornement que l'intégrité et l'impassibilité (2).

Nous prions la Convention (disent ses membres), d'approuver l'arrêté que nous avons pris, de ne nous décorer, dans l'exercice de nos fonctions, que de la médaille suspendue au ruban tricolore (3).

Renvoyé au Comité de législation (4).

### 4

Les administrateurs du district de Bellême (5) annoncent qu'ils envoient à la monnaie de Paris 376 marcs 5 gros d'argent, vermeil et or, provenant des églises et établissemens supprimés.

Insertion au bulletin, et le renvoi à la commission des revenus nationaux (6).

### 5

Le conseil-général de la commune de Carcassonne (7) rend hommage aux vertus et à l'énergie du représentant du peuple Chaudron-Roussau, et annonce que les citoyens de cette commune se livrent avec ardeur aux travaux utiles à la République, aux approvisionnements de l'armée, et les jours de décade à l'instruction des lois de la morale et des préceptes de la Raison (8).

[Carcassonne, 20 flor. II] (9).

« Pères du peuple,

Le représentant du peuple Chaudron-Roussau appelé depuis longtemps par nos vœux, s'est enfin rendu dans cette commune; les autorités constituées régénérées, le gouverne-

ment révolutionnaire établi, la conscience publique élevée, tels sont les heureux effets de sa présence; vous dire qu'il a dignement représenté la Convention, c'est vous annoncer qu'une justice sévère a influencé ses opérations, qu'il a été l'apôtre d'une morale pure et saine et des principes républicains; tous les cœurs se sont ouverts avec transport au développement des vérités sublimes qu'il a consacrées. Sensible aux bienfaits de ce digne représentant, le peuple par un mouvement spontané s'est porté en masse à sa demeure au sortir de la Société populaire, il s'est livré avec joie aux épanchements de la fraternité et de l'estime qu'il a vouée à la représentation nationale.

Les citoyens sont républicains; pendant neuf jours de la décade Carcassonne est un grand atelier national divisé en sections, d'où partent journellement les approvisionnements des camps et de nos défenseurs, le dixième jour cet atelier devient un temple où le peuple écoute avec respect la lecture des lois, discute sur la morale et les principes de la Raison et chante des hymnes à l'Eternel et à la liberté; tels sont les travaux et les délassements du peuple, la surveillance la plus active, l'exécution rigoureuse des lois révolutionnaires, la sollicitude d'un père entouré de ses enfants, et sans cesse occupé de leurs besoins; tels sont les devoirs sacrés des magistrats, et ces devoirs, nous les remplissons.

L'époque du commencement de nos travaux est marquée par les succès brillants de l'armée qui nous avoisine. L'espagnol expie douloureusement son trop long séjour, sur une terre libre; nos défenseurs les poursuivent précédés par la victoire; aussi courageux que ces soldats intrépides, au poste qui nous est confié, nous vaincrons l'égoïsme, la cupidité, l'orgueil et toutes les passions ennemies du peuple. Représentants, vous avez fait rejaillir sur nous une étincelle du feu qui vous embrasse pour la patrie; vous qui avez dégagé l'atmosphère politique des nuages qui l'obscurcissaient, vous vous êtes armés de la foudre et les conspirateurs sont morts; ainsi sur tous les points de la République la victoire est à l'ordre du jour. Sachons l'y fixer à jamais; Législateurs, voyez le char de la révolution parcourir avec rapidité la carrière de la liberté. Voyez, d'un côté l'Europe humiliée qui, à la vue de vos travaux sublimes, s'étonne et vous admire, voyez, de l'autre, le peuple français debout, fier de sa gloire et de ses succès qui vient porter avec ivresse dans le sein de ses pères le tribut de sa reconnaissance.

Vive la République, vive la Montagne, périsent tous les ennemis de la liberté du peuple ».

HERISSON (*mairie*), CAZANAVE, GELIZ, BOURLAT, GERMAIN, ALARD, REBOULH [et 30 signatures illisibles].

### 6

La Société populaire du chef-lieu du district de Villefranche, département de Haute-Garonne, félicite la Convention nationale d'avoir découvert et déjoué la nouvelle conspiration; elle l'invite à rester à son poste, et à consolider

(1) P.V., XXXVII, 300. B<sup>in</sup>, 3 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Lois, n° 599; Mess. soir, n° 640.

(2) P.V., XXXVII, 301. B<sup>in</sup>, 3 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) J. Lois, n° 599.

(4) P.V., XXXVII, 301.

(5) Orne.

(6) P.V., XXXVII, 301. B<sup>in</sup>, 3 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XL, 13.

(7) Aude.

(8) P.V., XXXVII, 301. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> prair. (suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1328; J. Fr., n° 603.

(9) F<sup>ic</sup> III (Aude 8).